

# **26\_POS\_19 - Postulat Séverine Graff et consorts - La maladie ne s'arrête pas à la majorité d'un enfant. Pour un dispositif de soutien pour les familles confrontées à la maladie grave d'un·e jeune adulte encore à charge.**

**Séance du Grand Conseil du mardi 12 mai 2026, point 2.7 de l'ordre du jour**

## **Texte déposé**

La maladie grave ou l'accident d'un enfant bouleverse profondément la vie d'une famille. Depuis le 1er juillet 2021, l'art. 329i du Code des obligations (CO) prévoit un congé de prise en charge de 14 semaines pour les parents d'un enfant mineur gravement atteint dans sa santé. Ce congé, fractionnable entre les deux parents et indemnisé à hauteur de 80%, constitue un progrès important pour les familles confrontées à des situations dramatiques.

Cependant, ce droit s'éteint automatiquement à la majorité de l'enfant, même lorsque celui-ci demeure entièrement dépendant de ses parents en raison d'une maladie grave ou d'un accident. Cette limite légale ne correspond pas à la réalité vécue par de nombreux jeunes adultes, qui restent matériellement, financièrement et affectivement à la charge de leurs parents, notamment lorsqu'ils sont encore en formation. L'obligation d'entretien peut d'ailleurs se prolonger jusqu'à 25 ans.

Les événements tragiques de Crans-Montana ont mis en lumière les lacunes du dispositif actuel : plusieurs familles ont dû rester au chevet de leur enfant majeur, sans protection contre le licenciement ni indemnités perte de gain. Le rapport du 25 février 2026 Prestations prévues à la suite de l'incendie de Crans-Montana du 1er janvier 2026 souligne clairement ces limites structurelles.

Aujourd'hui, lorsqu'une maladie grave ou un accident survient après 18 ans, les parents ne disposent d'aucun congé spécifique, alors même que les besoins de soins, de présence et d'accompagnement

peuvent être identiques à ceux d'un mineur. Cette lacune fragilise encore davantage les familles confrontées à des situations difficiles.

Une initiative intercantonale a été déposée pour demander au Conseil d'État vaudois d'exercer son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale afin de proposer une modification de la Loi sur les allocations pour perte de gain et une modification du Code des obligations, afin d'adapter l'allocation et le droit au congé de 14 semaines pour les parents qui prennent en charge un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident ne couvre pas uniquement les enfants mineurs, mais également les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.

**En attendant une éventuelle évolution du droit fédéral, le Grand Conseil prie le Conseil d'État de présenter un rapport examinant également la possibilité de mettre en place des mesures transitoires cantonales, notamment sous forme de dispositifs de soutien pour les familles confrontées à la maladie grave d'un jeune adulte encore à charge.**

## Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Thanh-My Tran-Nhu	SOC
Cendrine Cachemaille	SOC
Elodie Lopez	EP
Oleg Gafner	VER
Claire Attinger Doepper	SOC
Sylvie Pittet Blanchette	SOC
Cloé Pointet	V'L
Pierre Zwahlen	VER
Céline Baux	UDC
Sébastien Kessler	SOC
Yannick Maury	VER
Kilian Duggan	VER
Jean Valentin de Saussure	VER
Laurent Balsiger	SOC

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Blaise Vionnet	V'L
Sandra Pasquier	SOC
Stéphane Balet	SOC
Vincent Jaques	SOC
Yves Paccaud	SOC
Isabelle Freymond	IND
Monique Ryf	SOC
Muriel Thalmann	SOC
Cédric Echenard	SOC
Jean-Louis Radice	V'L
Hadrien Buclin	EP
Patricia Spack Isenrich	SOC
Alberto Mocchi	VER
Théophile Schenker	VER
Pierre Fonjallaz	VER
Géraldine Dubuis	VER
Sabine Glauser Krug	VER
Denis Corboz	SOC
Vincent Bonvin	VER
Alexandre Rydlo	SOC
Martine Gerber	VER
Céline Misiego	EP
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Nathalie Vez	VER
Sébastien Pedroli	SOC
Jean-Claude Favre	V'L
Romain Pilloud	SOC
Joëlle Minacci	EP

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Laure Jaton	SOC
Vincent Keller	EP
David Raedler	VER
Yolanda Müller Chabloz	VER
Virginie Pilault	SOC
Claude Nicole Grin	VER
Chloé Besse	SOC
Sylvie Podio	VER
Julien Eggenberger	SOC
Sébastien Cala	SOC
Circé Fuchs	V'L
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Felix Stürner	VER
Aude Billard	SOC
Valérie Zonca	VER

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch]

(javascript:linkTo\_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl%27);)

[ Visualiser sur la carte Google ]

(https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206%2C%20%20Lausanne)

**Suivez le Grand Conseil sur les réseaux:**

**[Youtube]**(https://www.youtube.com/@GrandConseilVaud) | **[LinkedIn]**

(https://www.linkedin.com/company/grand-conseil-du-canton-de-vaud) |

**[Whatsapp]**

(https://www.whatsapp.com/channel/0029VbB4Fvj1yT29akpWqA2F)